

M. COLDWELL: Très bien.

M. QUELCH: Et ce n'est pas un accord mondial. Vous faites cela en vertu de l'article 8. Keynes a fortement appuyé sur cela, pas simplement dans l'article que je viens de citer; si vous lisez le bas de la page, il insiste, dans les dernières pages de l'introduction, sur la grande responsabilité qui incombe à un pays créateur d'équilibrer ses paiements. Je suppose que les avocats n'auraient pas grande difficulté à refaire cette section de l'Acte pour inclure cela.

M. COLDWELL: Si vous le donnez aux avocats pour le refaire, il faudra leur donner en même temps les pouvoirs nécessaires.

M. QUELCH: Je croyais que les avocats préparaient cela d'après les instructions des économistes. Il se peut que je me trompe.

M. BRADETTE: Voulez-vous employer la force dans cet accord?

M. QUELCH: Nous l'employons maintenant dans l'article 8.

M. BRADETTE: Il n'y a pas d'emploi de force là-dedans.

M. IRVINE: Je crois que quoique le système proposé par M. Quelch paraisse avoir beaucoup de bon, malheureusement notre Comité n'a rien à y voir. Nous avons à nous occuper d'une seule chose, et c'est l'accord de Bretton Woods.

M. QUELCH: Un instant. Est-ce exact, monsieur le président? Je croyais que nous discutons les mérites ou les démérites de l'accord de Bretton Woods.

M. IRVINE: Oui, mais pas un nouveau projet. Nous ne pouvons pas le modifier.

M. QUELCH: Alors que faisons-nous ici? A quoi sert ce Comité?

M. COLDWELL: Tout ce que nous pouvons faire est d'arriver à le comprendre.

M. QUELCH: Autant vaut le renvoyer à la Chambre.

M. IRVINE: C'est très vrai, mais nous voulons le comprendre, de façon à décider si nous voulons le recommander ou non.

Le PRÉSIDENT: Pour mettre le sceau final aux paroles de M. Quelch, donnez-moi une minute. Est-ce que je comprends bien que vous croyez que cet Acte est un pas dans la bonne voie mais qu'il ne va pas assez loin?

M. QUELCH: Non, je ne dis pas cela. Je dis que tant qu'il ne tient pas compte de la responsabilité du pays créateur, en enlevant jusqu'à un certain point à un pays le pouvoir de dévaloriser sa monnaie et d'imposer des restrictions—je ne dis pas complètement—il enlève à un certain degré les défenses d'un pays contre un déséquilibre du commerce sans lui donner d'un autre côté aucune assurance que le pays créateur rétablira l'équilibre. Il enlève à un pays le moyen de se défendre.

Le PRÉSIDENT: N'avez-vous pas perdu ceci de vue, monsieur Quelch, qu'en plus d'être un pas dans la bonne voie et une mesure qu'on pourra appeler de secours temporaire, vous vous plaignez qu'il ne s'attaque pas à un problème chronique.

M. JACKMAN: Très bien, très bien.

Le PRÉSIDENT: Ne perdez-vous pas de vue le fait que, grâce à ce Fonds les nations du monde sont en train d'établir des rouages au moyen desquels elles pourront faire des représentations officielles à tout pays créateur qui ne se conduit pas comme il devrait? N'est-ce pas là un pas dans la bonne voie, la voie où nous désirons nous engager; et pourquoi dirions-nous: "Non, nous n'en voulons pas", simplement parce qu'il ne va pas assez loin? Pourquoi ne pas l'accepter volontiers et dire: "Oui, c'est un pas dans la bonne voie, mais nous croyons qu'il devrait aller plus loin." Vous ne pouvez pas vous attendre à voir un pays créateur abandonner volontairement sa situation privilégiée tout d'un coup. Il faut que cela se fasse petit à petit.

M. QUELCH: La situation privilégiée d'un pays créateur consiste à produire évidemment plus de marchandises qu'il n'en faut au public. Je ne dis pas qu'il